

RESUMÉ DU RAPPORT DE LA COMMISSION MIXTE INTERNATIONALE

Après avoir procédé à une enquête exhaustive, la Commission mixte internationale a remis aux Gouvernements du Canada et des États-Unis son rapport sur la pollution atmosphérique transfrontière.

L'enquête de la Commission comportait une étude météorologique de des deux régions, la mesure du degré de contamination des masses d'air se déplaçant au-dessus de la frontière internationale, l'identification et le dénombrement des sources de pollution atmosphérique transfrontière ainsi que la détermination des effets néfastes qui en résultent. La Commission a tenu des audiences publiques à Port Huron et à Windsor en 1967 pour ensuite se déplacer à Sarnia et à Détroit en 1971. Les points saillants de ces audiences sont résumés et cités dans le rapport de la Commission.

Quant à la région de la rivière Détroit, la Commission a constaté que le degré de concentration des particules et de l'anhydride sulfureux qui affluent de sources américaines dans presque toute la région de Windsor dépasse, sur une base annuelle, les critères ontariens et que, dans la partie occidentale de la ville, il était le double de la limite fixée par les critères ontariens. Par contre, la part des contaminants provenant de sources canadiennes dans la région de Détroit ne représentait, sur une base annuelle, qu'une fraction des normes secondaires américaines, et les contaminants étaient confinés dans une petite région à proximité de Belle Isle. Le niveau élevé de la pollution atmosphérique dans le reste du Détroit métropolitain est imputable à des émissions qui ont leur source à l'intérieur de ce territoire.

Pour ce qui est de la région de la rivière Sainte-Claire, la Commission a constaté que le flot de particules qui traverse la frontière à partir de sources canadiennes et s'étend sur un mille carré de Port Huron s'établissait, sur une base annuelle, à environ la moitié de la norme secondaire américaine et que le flot d'anhydride sulfureux provenant de sources canadiennes qui s'étend sur deux milles carrés de Port Huron se rapprochait, sur une base annuelle, de la norme secondaire américaine. Les exhalaisons malodorantes qui envahissent Port Huron et Marine City (Michigan) sont imputables aux déplacements atmosphériques transfrontières. Le flot transfrontière de particules provenant des États-Unis qui s'étend au-delà de dix milles carrés de Sarnia représente, sur une base annuelle, la moitié du critère ontarien; le flot d'anhydride sulfureux d'origine américaine qui couvre jusqu'à 17 milles carrés de la région canadienne située de l'autre côté et au sud de St. Clair (Michigan) dépasse, sur une base annuelle, le critère ontarien. Sauf sur quelques milles carrés de la ville de Sarnia, la qualité de l'air ambiant, de part et d'autre de la rivière Sainte-Claire, répondrait aux critères ontariens et aux normes secondaires américaines, n'était-ce le flot transfrontière de contaminants.

Les principales sources de particules et d'anhydride sulfureux dans la région de la rivière Détroit sont les usines d'énergie hydro-électrique et les industries métallurgiques de Wayne County au Michigan. Les principales sources de contaminants de la rivière Sainte-Claire sont les usines d'énergie hydro-électrique du Michigan ainsi que les raffineries de pétrole et les industries chimiques des environs de Sarnia.